

Dossier | Candidature au dispositif Activ' Toi



Dossier suivi par :
Maud CARADEC – Assistante Technique Régionale
atr@tir-bretagne.org – 07 50 87 61 20

Dépôt de dossier :
Le dossier est également disponible sur le site internet de la Ligue :

www.tir-bretagne.org

Dépôt de dossier : Tout dossier incomplet ou hors délais, ne sera pas recevable.
Les personnes intéressées sont priées de retourner le dossier complet entre le
05 septembre et le 05 mars :

A l'adresse suivante :

Ligue Régionale de Tir de Bretagne
Maison des Associations
11 bis avenue de la Princesse
BP 7
56390 COLPO

ou par mail : secretariat@tir-bretagne.org

Règlement du dispositif

Dans le cadre de sa politique de développement, la Ligue Régionale de Tir de Bretagne souhaite favoriser l'engagement bénévole des jeunes licenciés au sein de leur club et/ou Comité Départemental.

Elle propose un accompagnement financier au projet personnel des jeunes bénévoles **de 14 à 20 ans** qui s'engagent dans la vie associative. La démarche est entièrement volontaire et très simple !

L'objectif est d'accompagner le jeune dans une démarche personnelle au service du sport et du Tir sportif. « Activ'Toi ! » permet de découvrir l'engagement bénévole et de **bénéficier financièrement pour son projet personnel pouvant aller jusqu'à 1 440€**.



C'est également l'occasion de se responsabiliser et de gagner progressivement en autonomie, avec le plaisir d'être dans son club et son sport.

« Associé au respect de l'éthique et les valeurs portées par « Cibles Couleurs » de la Fédération Française de Tir, je poursuis ma formation de futur citoyen. Je m'ouvre à de nouvelles opportunités au travers de missions aux thématiques variées. Mon bénévolat est reconnu et soutenu par toute ma région. »

Qu'est-ce que le soutien de projet personnel ?

Le projet personnel est de nature libre en lien avec le tir sportif :

- Participer à une compétition de renom (Grand Prix de France, RIAC...) et vivre une expérience unique
- Être soutenu.e dans mes entraînements (frais de consommables ou de matériel, venue d'un entraîneur régional ou extérieur...)
- Me former pour encadrer les autres et partager ma passion (formation bénévole ou professionnelle)
- Et bien d'autres possibilités...

L'achat de matériel sportif pour sa pratique personnelle est autorisé, mais fera l'objet d'un contrat de deux ans interdisant la revente sans accord de la Ligue.

Le montant du soutien est établi en fonction du nombre d'heures de bénévolat effectué. Elles doivent obligatoirement être validées au travers du « Carnet de suivi ».

L'engagement dans les programmes **Jeune Encadrant, Initiateur, Arbitre Jeune ou Arbitre** sont des priorités de la Ligue de Tir de Bretagne et portés par la Fédération Française de Tir. Les jeunes menant ces missions se verront accordés une **valorisation supplémentaire** de leur engagement.

Le montant sera accessible en une seule fois, à l'issue de la période en dispositif. Il sera par ordre de préférence :

1. Versé directement par la Ligue au fournisseur retenu par le jeune
2. Si cela n'est pas possible, l'aide sera versée au jeune (ou représentant légal) sur présentation d'un justificatif d'achat

Si le montant du projet est inférieur à celui du soutien, l'excédent sera converti en un unique bon d'achat. Il sera valable pour 6 mois, à partir de la date d'émission, dans l'armurerie de son choix. Contactez l'ATR.

Qui peut intégrer « Activ'Toi ! »

Rappel : Il n'est pas nécessaire d'intégrer « Activ'Toi ! » pour suivre les cursus de formation ou d'arbitrage. Il s'agit d'un dispositif séparé et facultatif.

« Activ'Toi ! » est ouvert à toutes celles et ceux qui réunissent les conditions ci-dessous :

- Avoir entre 14 et 20 ans au moment de la demande.
- Être licencié.e depuis plus d'une saison minimum dans un club breton
- Être titulaire au minimum de la Cible Jaune.

Le dispositif est accessible aux tireurs en situation de handicap.

Comment cela fonctionne ?

Toute intégration au dispositif est obligatoirement précédée d'un dossier de demande envoyé à la Ligue de Tir de Bretagne, à l'attention de l'Assistante Technique Régionale (ATR), aux coordonnées indiquées sur la page de garde.

Le dossier sera examiné par l'ATR et le Bureau de la Ligue. **Le nombre de places dans le dispositif est limité pour chaque saison.** Si le dossier n'est pas retenu, il pourra être présenté à nouveau la saison suivante.

Une fois l'intégration à « Activ'Toi ! » acceptée, une notification est envoyée au demandeur ainsi que son Président du club. Un Carnet de suivi est adressé au jeune bénévole, il contient notamment un compteur d'heures de ses missions. **Ce carnet sert d'attestation aux heures effectuées pendant la période prévue et est à renvoyer à l'ATR à la fin**

Le compteur d'heures du carnet comptabilise toutes les heures de bénévolat sur la période du dispositif. **Cependant il existe un plancher et un plafond pour le montant du soutien au projet.**

- Le plancher est fixé à **50h** : en dessous aucune aide financière ne sera versée.
- Le plafond est fixé à **360h** : au-dessus, l'aide financière restera calculée sur la base de 360h.

NB : Les heures de bénévolats effectuées avant ou après le dispositif ne seront pas prises en compte.

Le jeune bénévole est libre de choisir combien de temps il/elle souhaite consacrer à son club en tant que bénévole. Il est possible d'interrompre sa participation avant la fin de la période initialement prévue, sur simple information à l'ATR et son président de club.

La prolongation de sa participation au dispositif n'est pas possible.

Surveillance et retrait du dispositif

La surveillance est organisée par la Ligue, par tous les moyens nécessaires, et notamment en relais avec le club et le Comité Départemental. Le retrait peut avoir lieu à tout moment.

Le retrait du dispositif « ActivToi ! » de la Ligue Régionale de Tir de Bretagne est automatique pour les raisons suivantes :

- Non renouvellement de la licence dans les délais.
- Mise en évidence de :
 - Un ou plusieurs manquements à des règles de sécurité
 - Non-respect de la réglementation et législation en vigueur.
 - Comportement ne respectant pas l'éthique de la FFTir et ses valeurs.
- Pour les concerné.e.s, refus de signature du contrat concernant le matériel sportif

La notification du retrait du dispositif est précisée sur le rapport adressé par la Ligue au jeune et son Président du club, et n'ouvre droit à aucun soutien possible au projet personnel, même partiel.

Recours

Les recours peuvent être transmis par écrit à l'ATR afin qu'ils soient étudiés.

Missions de bénévolat

Le choix des missions effectuées avec « Activ'Toi ! » se fait en concertation entre le jeune et son club. Le bénévolat peut également se faire partiellement ou entièrement auprès du Comité Départemental.

Il n'est pas nécessaire de se restreindre à une seule mission ou thématique. Il suffit que la durée de chaque mission soit suffisante pour permettre une réelle découverte et mise en action. Il est toujours possible de demander conseil auprès de l'ATR.

Rappel : L'engagement dans les programmes [Jeune Encadrant](#), [Initiateur](#), [Arbitre Jeune](#) ou [Arbitre](#) se voit accordé une [valorisation supplémentaire](#) pour le soutien au projet personnel.

Voici quelques exemples (liste non exhaustive) :

Thématique 1 : Encadrement - Pédagogie

- Participation aux dispositifs « Jeune Encadrant », « Initiateur », « Arbitre Jeune », « Arbitre »
- Encadrement et coaching de sportifs (si titulaire d'un Brevet Fédéral)
- Aide aux titulaires d'un Brevet Fédéral lors des séances / stages / compétitions
- Arbitrage de compétitions officielles ou amicales
- Participation aux sessions de validation « Cibles Couleurs »
- Participation aux séances de découverte ou actions de promotion du Tir

Thématique 2 : Convivialité - Vie du club

- Organisation et/ou Animation des activités de la vie du club
- Organisation et/ou Animation des compétitions amicales ou officielles
- Communication de promotion du club, d'évènements de la vie du club
- Animation de la présence sur internet
- Accueil des adhérents et permanences téléphoniques
- Communication sur les structures d'entraînements Départementales et Régionales

Thématique 3 : Equipe dirigeante

- Formation au quotidien du club auprès du Président et/ou Trésorier et/ou Secrétaire
- Participation aux réunions de Comité Directeur
- Amélioration des plannings de séances et/ou d'utilisation des pas de tir
- Projet d'amélioration au sein du club avec une mise en œuvre partielle ou totale

Thématique 4 : Armurerie - Matériel

- Maintenance du parc d'armes du club
- Maintenance des cibles et du matériel pédagogique divers
- Modernisation du fonctionnement de l'armurerie
- Innovations dans le domaine du matériel (pédagogique, sportif...)

Thématique 5 : Développement durable

- Accompagnement d'une demande de « Label Celtique »
- Recherche ou renforcement des partenaires privés (« sponsors »)
- Engagement ou Renforcement des démarches de Développement Durable





Dossier de candidature au dispositif

Période du dépôt des demandes : **du 05 septembre au 05 mars** :
A retourner aux coordonnées inscrites sur la page de garde.
Merci d'écrire lisiblement ou remplir sur ordinateur.

Identité

Nom :	Prénom :
Adresse :	Téléphone :
	Mail :
Club :	n° de licence :
Date de naissance : / /	Grade Cible Couleur :
En situation de handicap : ☐ OUI ☐ NON	
Scolaire / Etudiant / Autre :	

Parcours dans le tir

Disciplines principales :

Niveau : ☐ Loisir ☐ Départemental ☐ Régional ☐ France ☐ Autre :

Record personnel :

Je fais/j'ai fait partie du : ☐ CREM listé ☐ CREC ☐ CREP ☐ Aucun

Parcours de bénévolat

Es-tu déjà impliqué dans la vie de ton club ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, comment ?

Encadres-tu actuellement des sportifs ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, depuis combien de temps et quels tireurs (Enfants, jeunes, adultes, compétiteurs, pistoliers etc.) ?

Fais-tu parti du Comité Directeur de ton club (représentant jeune par exemple) ?

☐ OUI ☐ NON

Motivation et Missions

Je prévois de faire h de bénévolat au sein de ☐ mon club ☐ mon Comité Départemental, sur ☐ une saison ☐ deux saisons.

Quelle sera la/les thématiques de ton bénévolat avec « Activ'Toi ! » :

- | | |
|---|--|
| ☐ Thématique 1 : Encadrement- Pédagogie | ☐ Thématique 4 : Armurerie - Matériel |
| ☐ Thématique 2 : Convivialité - Vie du club | ☐ Thématique 5 : Développement durable |
| ☐ Thématique 3 : Equipe dirigeante | ☐ Autre : |

Donne-nous un peu plus de détails ou des exemples :

Je prévois de participer à des missions dans le cadre :

- | | |
|--|--|
| ☐ du Brevet Fédéral Jeune Encadrant | ☐ du diplôme Arbitre, |
| ☐ du Brevet Fédéral Initiateur, | ☐ aucun de ces cas. |
| ☐ du diplôme Arbitre Jeune, | |

Explique-nous pourquoi tu souhaites intégrer « Activ'Toi ! » :

Projet personnel

Décris-nous ton projet personnel et en quoi cela est en lien avec le tir (qu'est-ce que tu veux faire grâce à « Activ'Toi ! », pourquoi, comment, quand, avec qui, quel matériel...) :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Frais de formation	€	Soutien « Activ' Toi ! »	€
Frais de déplacement	€	Apport personnel	€
Frais d'hôtellerie/restauration	€	Aide du club	€
Engagement compétition	€	Aide du comité départemental	€
Matériel	€	Autre :	€
Autre :	€	Autre :	€
TOTAL	€	TOTAL	€

Pièces à joindre impérativement au dossier :

- Copie de la licence en cours de validité et signée par le médecin
- Autorisation parentale pour les mineurs et Avis du Président du Club (page suivante)
- Attestation sur l'honneur (page suivante)
- Copie du passeport Cibles Couleurs de la plus haute cible détenue
- Copie du passeport formateur si titulaire d'un Brevet Fédéral ou de l'inscription en formation
- Un devis nominatif pour le projet personnel (si achat de matériel)

Avis du Président du club

☐ Favorable

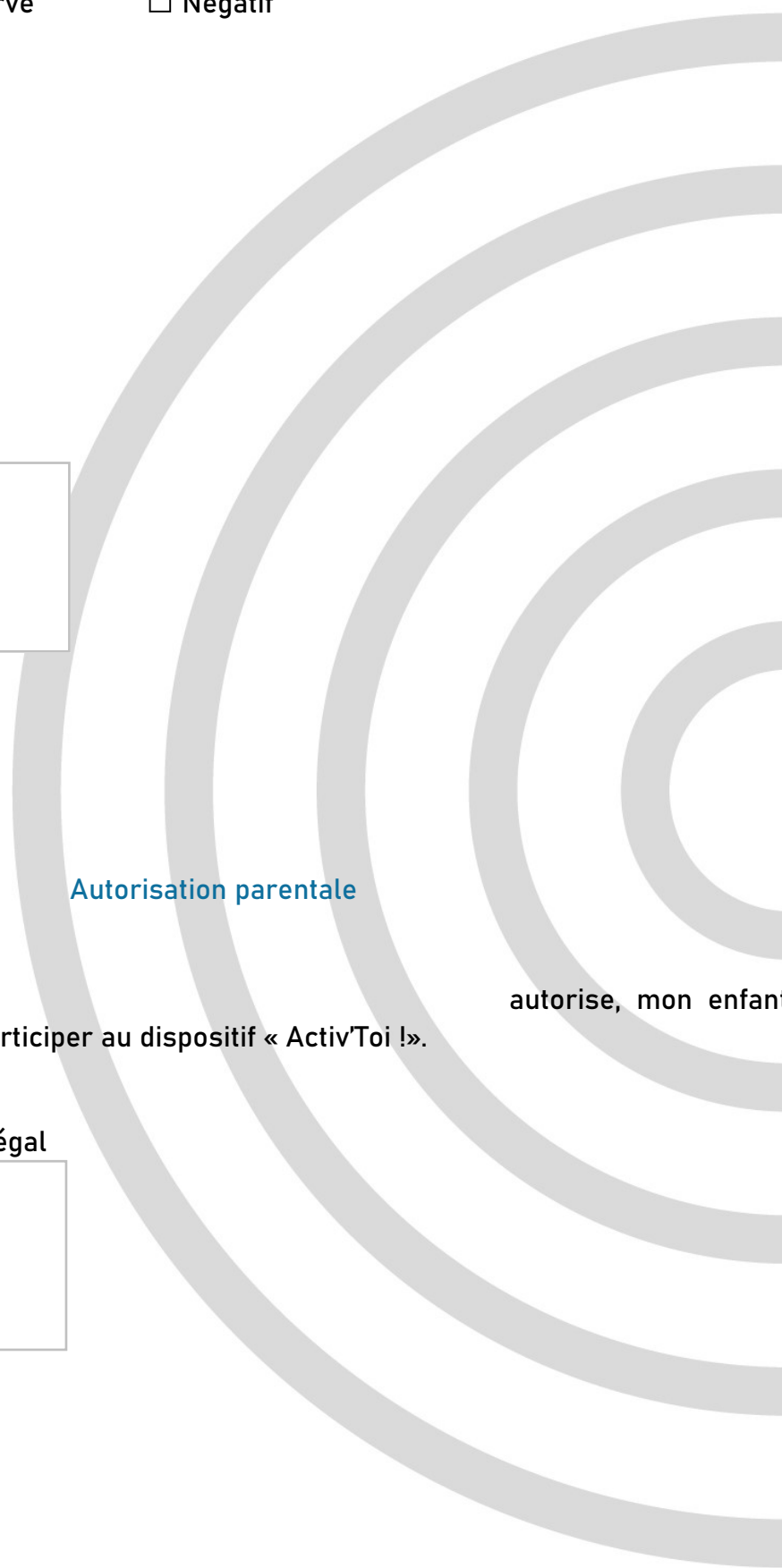
☐ Réservé

☐ Négatif

Explications :

Date :

Signature :



Autorisation parentale

Je soussigné.e,

à participer au dispositif « Activ'Toi ! ».

autorise, mon enfant

Fait à _____, le

Signature du représentant légal

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné.e _____, (représentant légal, demandeur majeur*), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans le dossier de demande du dispositif « Activ'Toi ! ».

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement complet du dispositif, y compris des modalités du soutien au projet personnel.

J'ai pris connaissance de l'obligation de remettre le « Carnet de suivi » complété et signé à la Ligue de Tir de Bretagne, celui-ci servant d'attestation pour les heures effectuées. S'il n'est pas remis, aucun soutien au projet personnel ne pourra être effectué.

Je joins au dossier, l'ensemblxxxxxxle des pièces justificatives demandées.

Fait à _____, le _____

Signature du demandeur/ représentant légal

